Réf. Farde e-Assemblées : 2595963

N° OJ : **119**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : EPV/2024/77/TP.- Convention entre la Ville de Bruxelles et la "Lebenshilfe Heinsberg".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117, § 1er ;

Considérant la demande de l'association allemande "Lebenshilfe Heinsberg", qui propose logements, loisirs et du travail à des personnes en situation de handicap, auprès de la Ville de Bruxelles de pouvoir placer un "banc anti-exclusion" dans le Parc Léopold, qui serait leur 1000ième banc, et inauguré symboliquement par la Président du Parlement européen, Mme Roberta Metsola ;

Considérant que le banc a été produit dans l'atelier de menuiserie de la DeinWerk Gmbh, un atelier pour les personnes souffrant de handicaps psychiques, affilié à Lebenshilfe Heinsberg et créé dans le cadre du projet allemand "Kein Plats fur Ausgrenzung" (Pas de place pour l'exclusion), qui vise à promouvoir l'inclusion et la diversité au sein de notre société européenne. Le banc a déjà été installé dans de nombreux endroits publics et villes à travers l'Europe ;

Vu l'accord de principe obtenu quant à l'installation de ce banc anti-exclusion et ce dans la zone non classée du parc située à l'arrière du bâtiment Paul Henri Spaak (voir photo et plan d'implantation joints à la présente convention et qui fait partie intégrante de la convention) ;

Considérant que suite à la mise en œuvre du projet, il y a lieu de définir avec précision les droits et obligations des parties concernant l'installation, la gestion et de l'entretien du banc anti-exclusion, dans l'espace public situé parc Léopold ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE

Article unique: La convention n° EPV/2024/77/TP entre la Ville de Bruxelles et la "Lebenshilfe Heinsberg" visant la gestion et l'entretien d'un "banc anti-exclusion" dans l'espace public, situé dans le Parc Léopold, est adoptée.

Annexes :

Plan de localisation banc anti-exclusion (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Visuel banc (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)